



Procès-verbal de l'Assemblée Générale du CESFO du 28 juin 2024 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Le quorum n'étant pas atteint à 12h00, l'Assemblée Générale s'est valablement réunie à 12h30 avec 26 présents.

Invitée : Khadija BOUTKHIL, commissaire aux comptes (Auditor Conseil).

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du CESFO du 23 juin 2023.
2. Rapports d'activités pour l'exercice clos au 31 décembre 2023.
3. Approbation des comptes clos le 31 décembre 2023, ainsi que du rapport de gestion.
4. Proposition d'affectation du résultat.
5. Rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes, et des conventions visées à 1 l'article L612-5 du code de commerce.
6. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
7. Points divers.

Une feuille de présence a été dressée et émarginée par les membres présents de l'association.

D. BONY-BELLICAUD, Présidente du CESFO, ouvre la séance à 12h35.

Première résolution : Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du CESFO du 23 juin 2023.

En l'absence de remarques, le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23 juin 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Deuxième résolution : Rapports d'activités pour l'exercice clos au 31 décembre 2023.

Secteur CLS

D. MARCHAND, Secrétaire Générale du CESFO, présente le rapport d'activité du secteur CLS pour l'année 2023 (voir document joint), incluant toutes les activités culturelles et de loisirs proposées par le CESFO, y compris l'Aubette et la billetterie.

En ce qui concerne le résultat comptable de 2023, un déficit de **478 €** est observé.

Secteur Enfance

S. CAMINADE, Vice-Président chargé de l'enfance, présente le rapport d'activité de son secteur pour l'année 2023 (voir document joint).

En ce qui concerne le résultat comptable de 2023, un déficit de **88 245 €** est observé.

Secteur Restauration

D. BONY-BELLICAUD, Présidente du CESFO, présente le rapport d'activité du secteur de la restauration pour l'année 2023 (voir document joint).

En ce qui concerne le résultat comptable de 2023, un excédent de **51 896 €** est observé.

Vote sur les 3 rapports d'activités : approuvé à l'unanimité des membres présents.

Troisième résolution : Approbation des comptes clos le 31 décembre 2023 et du rapport de gestion

Le rapport de gestion pour l'année 2023 est présenté par le Trésorier Général du CESFO, G. ABRAMOVICI.

Après avoir consulté les comptes annuels et le rapport de gestion, l'assemblée générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion, tels qu'ils lui ont été présentés. 2

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Quatrième résolution : Proposition d'affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2023 qui se solde par un déficit de **- 36 827 €**, comme suit :

- Restaurants dans le poste « Réserves de trésorerie » : **51 896 €.**
- Enfance dans le poste « Réserves diverses » : **- 88 245 €.**
- CLS dans le poste « Réserves diverses » : **- 478 €.**

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Cinquième résolution : Rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes, et des conventions visées à l'article L612.5 du code de commerce

Après avoir consulté le rapport sur les comptes annuels du commissaire aux comptes, ainsi que le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L612.5 du code de commerce pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, l'assemblée générale approuve lesdits rapports.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Sixième résolution : Délégation de pouvoirs pour l’accomplissement des formalités

L’assemblée donne tous pouvoirs au porteur des copies et d’extraits certifiés conformes du présent procès-verbal pour l’accomplissement des formalités légales de publicité et d’enregistrement, y compris tous dépôts.

Points divers - Perspectives à venir :

Il est prévu de rencontrer prochainement le nouveau Président de l’Université Paris-Saclay pour discuter du CESFO.

La Présidente informe les membres de l’assemblée que la mairie d’Orsay a décidé de ne pas renouveler la convention avec le CESFO à partir de septembre 2024. En conséquence, de nouvelles stratégies sont envisagées, et des discussions ont été entamées entre l’École Normale Supérieure (ENS) Paris-Saclay et le CESFO pour un éventuel partenariat, sous réserve de l’accord de l’Université, car les bâtiments lui appartiennent.

Par ailleurs, un publipostage sera bientôt envoyé au personnel de l’Université Paris-Saclay pour attirer de nouvelles inscriptions. Il est également prévu d’assouplir les conditions d’accueil et de revoir l’âge pour les enfants de moins de 3 ans.

Concernant la future cafétéria du restaurant de Bures, il est prévu, dans un premier temps, de proposer aux convives une offre pizza simple subventionnée, puis de développer un pôle pizza et d’enrichir progressivement l’offre. La cafétéria devrait ouvrir courant septembre 2024. Elle sera équipée de tables, de chaises, de canapés, ainsi que d’une terrasse extérieure prévue pour 2025, équipée de tables et de bancs fixés au sol, avec un accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h30.

La Présidente du CESFO

Dominique BONY-BELLICAUD